

# CONSEIL GENERAL

---

**Commission** : COGEST  
**Président** : Daniel SCHMID  
**Rapporteur** : Cédric ZÜRCHER

## Rapport de la Cogest sur le budget 2019

---

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,  
Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur le budget 2019.

### **1 Organisation de la commission**

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Daniel Schmid (PSCG) président,
  - Stéphane Angst (UDC) vice-président,
  - Cédric Zürcher (PLR), rapporteur,
  - Pauline Arlettaz (PDC),
  - Jacques Borgeaud (PLR),
  - Nathalie Cretton (Les Verts),
  - David Gaillard (PDC),
  - Eric Lattion (PDC),
  - Edgar Vieux (UDC),
- tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Philippe Udressy pour le PDC
- Loan Cottet pour le PLR
- Cédric Vieux pour l'UDC
- Samuël Rouiller pour le PS Centre gauche
- Carole Morisod pour les Verts

Conformément à l'art. 20 al. 5 du règlement du Conseil général, chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres.

Compte tenu des données sensibles auxquelles la Cogest a accès, il a été décidé que, sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics ou qui sont considérés comme tels par la loi cantonale sur l'information.

## **2 Méthode de travail**

Pour l'examen du budget 2019, la Cogest a reçu avant sa première séance le budget de fonctionnement et d'investissements ainsi que les indicateurs financiers, le message du Conseil Municipal et le plan financier quadriennal 2019-2022.

Le budget 2019 et le message du Conseil municipal ont été passés en revue. Nous avons formulé une liste de questions générales et de détail en prévision d'une séance commune.

A toutes fins utiles il est précisé que la commission a examiné toutes les rubriques du budget 2019, y compris celles inférieures à Fr.30'000.--. Nous sommes partis du principe qu'en notre qualité d'organe de contrôle de la gestion financière communale, notre pouvoir n'était pas limité, ni par les rubriques, ni par leur montant.

## **3 Nombre et déroulement des séances**

La commission s'est réunie à 4 reprises, soit les 25 octobre, 12 et 22 novembre et 6 décembre 2018.

Le 25 octobre, nous avons discuté de l'entrée en matière, passé en revue le message du Conseil Municipal, les indicateurs financiers, le budget de fonctionnement et d'investissement. Nous avons élaboré une liste de questions à l'attention du Conseil municipal.

Le 12 novembre, sur invitation de la Cogest, Yannick Buttet, président de la commune, les Conseillers municipaux Natercia Knubel, Sandra Cottet-Parvex, Jean-Luc Planchamp, Alexis Turin, Mikaël Vieux et Olivier Turin ainsi que le secrétaire municipal Laurent Monnet, le chef financier Emmanuel Bérard et le comptable Stefan Gnos, sont venus nous apporter les réponses du Conseil municipal à nos questions.

En 2<sup>ème</sup> partie de séance nous avons discuté des réponses données et fixé les grandes lignes du rapport.

Le 22 novembre, nous avons discuté du présent rapport et procédé à son adoption.

Le 6 décembre, la Cogest se réunira pour traiter des amendements.

#### **4 Entrée en matière**

Il est rappelé que la Cogest pourrait refuser l'entrée en matière, entre autre, si les objectifs au niveau de la marge d'autofinancement n'étaient pas atteints. Avec une marge d'autofinancement de près Fr.4,6 mio la Cogest accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

#### **5 Examen du budget 2019**

##### **5.1 Préambule**

Les indicateurs financiers sur les 3 dernières années sont fortement influencés par la marge d'autofinancement exceptionnelle des comptes 2017. Le degré d'autofinancement est influencé par les investissements. Plus les investissements sont élevés plus le ratio sera faible. Il est donc important d'avoir une marge d'autofinancement moyenne qui soit satisfaisante afin de pallier aux effets négatifs d'années de gros investissements. Pour la capacité d'autofinancement qui compare la marge d'autofinancement en rapport aux revenus financiers on se rapproche du satisfaisant. Par contre, l'endettement par habitant connaît une notable amélioration avec notamment, le remboursement effectué en 2018 d'une part de l'emprunt octroyé par la commune à l'EMS La Charmaie SA (Fr.9'090'000.--). Le taux du volume de la dette brute, qui compare la dette brute en % des revenus financiers, reflète également ce constat, nous devons bénéficier d'une marge d'autofinancement qui permet le remboursement de nos dettes les années de faibles investissements.

##### **5.2 Analyse du budget 2019**

###### **5.2.1 Remarques générales**

Le budget 2019, proposé par le Conseil municipal aboutit à une marge d'autofinancement de Fr.4'575'900.--.

En cela elle rejoint le résultat des comptes 2015 et 2016 et le budget 2018 desquels il ressortait respectivement Fr.5'108'397.36, Fr.4'927'302.72 et Fr.5'017'200.-- de marge d'autofinancement. Pour corroborer l'analyse sur les indicateurs financiers il s'agit d'un montant minimal afin de diminuer notre endettement sur les années de faibles investissements. Il est également à relever que plus de la moitié de la marge d'autofinancement (51.79%) est couverte par la péréquation financière cantonale qui est passée de Fr.1'246'542.10 en 2013 à Fr.2'369'800.—en 2019 soit une augmentation de plus de 90%.

Les recettes et les charges en général nous paraissent plus en phase avec la réalité, ce qui devrait nous éviter de trop grosses différences entre le budget et la réalité des comptes.

Au niveau des charges de personnel et des biens et services, celles-ci connaissent une évolution en rapport avec l'évolution de notre population. Tant les écoles, les garderies d'enfants, crèches, aide-sociale et Centre médico-social sont impactés par ce phénomène.

Au niveau des investissements nets il est prévu Fr.6,7 mios en 2019, Fr.8,4 mios en 2020, Fr.3,2 mios en 2021 et Fr.3,5 mios en 2022. A notre avis il s'agit de montants minimums car il n'est par exemple rien prévu pour le plan de quartier de Collombey et la STEP.

Convention de police : cette nouvelle convention signée entre les communes de Monthey et Coll.-Muraz prévoit notamment un agent par tranche de 1'000 habitants à raison de Fr.150'000--par agent. Notre commune ayant passé la barre des 9'000 habitants le montant versé à la commune de Monthey est de Fr.1'350'000.--. Ce montant comprend également les investissements tels que mobilier, les véhicules de police, les équipements de bureautique, les infrastructures et aménagements liés aux locaux, les contrôles de surveillance et les moyens de communication. Le montant de la participation sera réévalué par tranche de 500 habitants supplémentaires. Par conséquent notre commune communiquera spontanément à la ville de Monthey le dépassement, la première fois dès le 9'500<sup>ème</sup> habitant (= + Fr.75'000.--). Autre précision, le 80% du produit des amendes apposés par les agents est acquis de plein droit à la commune sur laquelle l'amende est apposée. Ce pourcentage est également acquis pour les autres recettes (procès-verbaux, etc.). Cette convention réactualisée entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

STEP : ce projet n'est pas abandonné mais suspendu. Après de nombreux mois d'attente le canton avait finalement donné l'autorisation début juin pour le début des travaux.

Deux à trois mois plus tard et suite à de nouveaux éléments, le projet a été suspendu de manière à pouvoir effectuer une étude pour un rapprochement avec CIMO-Monthey dans le but de réaliser des économies (investissements et fonctionnement). Cependant, entre les montants déjà engagés et les prétentions d'entreprises adjudicatrices, la commune pourrait devoir s'acquitter de plus d'un million de francs relatif au projet initial. A l'heure actuelle rien n'est définitif, la municipalité est dans l'attente de l'offre de CIMO qui interviendra dans le courant 2019. En cas d'acceptation de cette offre il faudra établir les responsabilités qui ont conduit ce changement de projet et, si le canton devait en être responsable, engager une procédure en dédommagement.

### **5.2.2 Message de la Cogest**

La Cogest constate que les perspectives à court terme sont satisfaisantes. L'endettement auprès des établissements financiers devrait passer sous la barre de Fr.60 millions à fin 2019. En fonction du plan financier 2019/2022 le désendettement devrait se poursuivre.

## **6 Recommandations de la Cogest**

Avant d'émettre ses recommandations, la Cogest précise que notre commission doit encore examiner les amendements que les groupes ou tout Conseiller général peuvent déposer. Ceux-ci sont donc susceptibles d'apporter des corrections plus ou moins importantes au budget tel que proposé par le Conseil municipal, et analysé par la Cogest.

Cela étant la Cogest recommande aux membres du Conseil général :

1. d'accepter un coefficient d'impôt de 1.25 (inchangé) pour le budget 2019
2. d'accepter un taux d'indexation de 165% (inchangé) pour le budget 2019
3. d'accepter le budget 2019 tel que présenté par le Conseil municipal.

## **7 Vote final**

Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

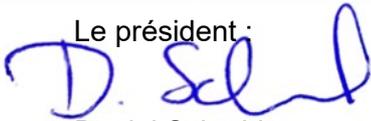
## **8 Conclusions et remerciements**

Malgré quelques incertitudes au niveau des investissements, la Cogest constate une certaine détente et des perspectives financières positives pour l'évolution de notre commune.

Les échanges avec le Conseil municipal et l'administration ont été précieux et constructifs. En mettant à notre disposition les informations demandées cela a permis à la Cogest de travailler dans de bonnes conditions. Nos remerciements vont donc à tous ceux qui ont œuvré à l'étude et à l'élaboration de ce budget.

Collombey, le 22 novembre 2018

Le président :



Daniel Schmid

Le rapporteur :



Cédric Zürcher

Annexes : questions et réponses sur les rubriques du budget 2019

Copie au Conseil municipal